

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2024/15

Conseil municipal du mardi 9 avril 2024

Date de convocation du conseil municipal : 4 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Jean-Pierre GOY, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Benjamin METELLY, Béatrice DUMORTIER.

Membres excusés : Laetitia JOUSSE donne pouvoir à André Brottet ; Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ; Patrick MARCHAND donne pouvoir à Sylvie Perrier ; Aurore TOMA.

Membres absents : Emeric GEHANT

OBJET : MP de travaux d'extension du groupe scolaire Michel Serres –
Avenant n°2 aux lots 1, 4, 5, 6, 8, 9, 11b, 12, 13, 14 et 16 – Avenant n°3 aux lots n°3, 7, 10 et 15

Monsieur le maire expose au conseil que le marché public de travaux d'extension du Groupe Scolaire Michel Serres est bien avancé. Les travaux prévus à 15 des 17 lots ont fait l'objet d'ajustements précisés en annexe, qu'il convient d'entériner par avenant. Il rappelle qu'un avenant n°2 a déjà été adopté en octobre 2023 pour 4 lots (3, 7, 10 et 15). Pour ces lots ce sera donc un avenant n°3.

Les avenants sont pour l'essentiel dus à des erreurs ou oublis de la maîtrise d'œuvre, avec parfois des corrections demandées par la maîtrise d'ouvrage pour mieux protéger les équipements (peinture plus résistante, tablettes en bois aux fenêtres, vernis des poutres exposées...) et des renonciations à certains éléments pour limiter l'augmentation du coût global de cette opération, déjà fortement impactée par l'inflation et les retards successifs.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer les avenants correspondants, dont le détail est défini dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 62 500,43 €.

Vu le Code de la commande publique,

Vu les délibérations n°2022/12 et 2022/13 du 22 mars 2022, portant respectivement attribution de 15 lots du marché public de travaux et relance des lots 5 et 7 suite à infructuosité,

Vu la décision du maire n°2022/08 en date du 19 mai 2022 par laquelle le maire attribue le lot n°5 à l'entreprise Lofoten, après relance de mise en concurrence infructueuse,

Vu la délibération n°2022/41 et 2022/42 du 6 septembre 2022, portant respectivement attribution du lot n°7 à Lofoten et approbation d'un avenant n°1 sans incidence financière,

Vu la délibération n°2023/47 du 3 octobre 2023 approuvant l'avenant n°2 avec les lots 3, 7, 10 et 15,

Considérant qu'il est désormais possible de tirer le bilan des interventions de certaines entreprises titulaires des lots du marché public de travaux d'extension du Groupe Scolaire Michel Serres et de tenir compte des aléas de chantier et des prestations supplémentaires par le biais d'avenants,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants n°2 et 3 aux lots listés dans le tableau ci-dessous

AUTORISE monsieur le maire à signer les documents concernés et les pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
10 avril 2024

Philippe TISSOT



Lot	Intitulé	Titulaire	Montant initial HT	Avenant précédent	Avenant proposé	Montant du marché cumulé	Ecart avenant proposé / montant initial	Ecart avenants cumulés
1	TERRASSEMENT VRD AMENAGEMENTS EXT	PERRET	131 985,00 €		8 762,40 €	140 747,40 €	6,64%	6,64%
3	DEMOLITION GROS ŒUVRE	MGC	390 824,44 €	2 900,00 €	17 100,00 €	410 824,44 €	4,38%	5,12%
4	OSSATURE ET CHARPENTE BOIS	VAGANAY	200 000,00 €		-6 586,77 €	193 413,23 €	-3,29%	-3,29%
5	COUVERTURE ZINGUERIE	LOFOTEN	43 313,06 €		13 424,39 €	56 737,45 €	30,99%	30,99%
6	REJETEMENTS DE FACADES	AN TOITURE	159 329,32 €		5 734,04 €	165 063,36 €	3,60%	3,60%
7	MENUISERIES EXTERIEURES	LOFOTEN	298 000,00 €	6 575,60 €	-8 994,76 €	295 580,84 €	-3,02%	-0,81%
8	METALLERIE SERRURERIE	IG2B	78 197,34 €		-2 143,88 €	76 053,46 €	-2,74%	-2,74%
9	MENUISERIES INTERIEURE BOIS	PONCHON	158 174,93 €		11 960,73 €	170 135,66 €	7,56%	7,56%
10	DOUBLAGE CLOISON	RAVALTEX	38 194,10 €	13 152,74 €	1 153,94 €	52 500,78 €	3,02%	37,46%
11 b	PLAFONDS SUSPENDUS	LARDY	48 114,56 €		690,00 €	48 804,56 €	1,43%	1,43%
12	REJETEMENTS DURS	CMM	43 500,00 €		-4 141,54 €	39 358,46 €	-9,52%	-9,52%
13	REJETEMENTS SOLS SOUPLES	CDR	28 500,00 €		2 900,00 €	31 400,00 €	10,18%	10,18%
14	PEINTURE NETTOYAGE	RAVALTEX	28 213,68 €		871,20 €	29 084,88 €	3,09%	3,09%
15	PLOMBERIE CVC	DUBOST RECORBET	261 000,00 €	2 770,05 €	10 135,34 €	273 905,39 €	3,88%	4,94%
16	ELECTRICITE	DUBOST RECORBET	105 000,00 €		6 334,99 €	111 334,99 €	6,03%	6,03%
		TOTAL :	2 153 796,43 €	25 398,39 €	62 500,43 €	2 241 695,25 €		